

FSM

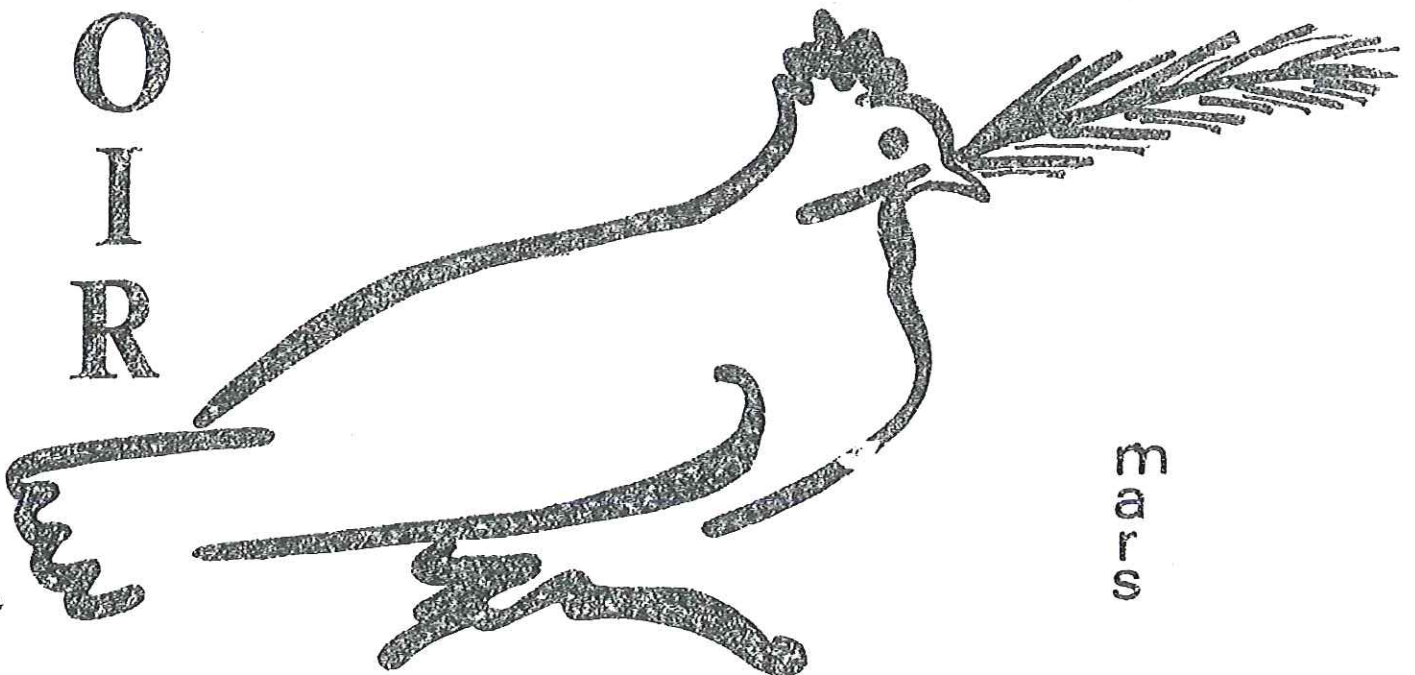
CGT

UGFF

BULLETIN D'INFORMATION
DU SYNDICAT GENERAL C.G.T.
DES PERSONNELS DES
AFFAIRES CULTURELLES

N° 17

L'
E
SYNDICAL
P
O
I
R



3
r
s

1975

S O M M A I R E

- I - EDITORIAL Georges MOURADIAN
- II - Une semaine d'action en Février
Pourquoi ? Alfred PIQUET
- III - L'Année Internationale de la
Femme Louise BLANCHON
- IV - La Formation Professionnelle à
l'ordre du jour du Comité Technique
Paritaire Ministériel. André LEMONNIER
- V - Aujourd'hui les Enseignants prennent
leur carte à la C. G. T. Pierre LECONTE
- VI - Dans certains services les militants
de la C.G.T. sont-ils indésirables ? Alfred PIQUET
- VII - C'est pour vous que des militants
du S.G.A.C.-C.G.T. organisent deux
activités culturelles. Françoise BOSMAN
- VIII - Nous avons relevé aux Journaux
Officiels.

Le Bureau National a l'intention de présenter l'activité du Syndicat dans "l'Espoir Syndical" de la façon la plus claire et la plus vivante possible, car nous savons que s'il était trop rébarbatif, "L'Espoir" ne jouerait pas efficacement son rôle.

C'est une tâche difficile, compte-ten de nos faibles moyens pour la présentation matérielle, mais toutes les suggestions et critiques, tous les échos sur la vie des sections qui nous seront transmis permettront à "l'Espoir" d'être toujours plus un outil efficace du combat idéologique et revendicatif face à la propagande du pouvoir.

Georges MOURADIAN

UNE SEMAINE D'ACTION EN FÉVRIER POURQUOI

Les Syndicats Généraux C. G. T. et C. F. D. T. des Affaires Culturelles ont appelé les personnels à faire de la semaine du 24 au 28 Février 1975 une semaine d'action pour imposer le règlement du contentieux qui existe depuis de nombreuses années et qui s'aggrave de plus en plus.

L'expérience des semaines d'action d'Octobre 1971 et 1972 a permis de mieux cerner les blocages qui sont opposés aux justes revendications.

L'idée des syndicats en organisant ces semaines en Octobre était d'attirer l'attention de l'opinion publique mais surtout des parlementaires avant la discussion et le vote du budget par l'Assemblée Nationale.

Malgré leur succès incontestable, ces semaines n'ont pas permis de tirer tous les fruits que nous pouvions en escompter et ce malgré les engagements qu'à chaque fois notre administration prenait.

Nous avons constaté dans la pratique ce que nous savions déjà, à savoir le rôle et les pouvoirs très limités des parlementaires à qui le pouvoir exécutif ne laisse qu'un rôle de chambre d'enregistrement des décisions prises par le Président de la République et son gouvernement.

Cette caricature de la Démocratie qui prive les élus de la Nation du pouvoir législatif et de contrôle ne peut que renforcer notre engagement en faveur des solutions contenues dans le Programme Commun de gouvernement de la Gauche Unie, seules susceptibles de résoudre correctement les problèmes qui se posent au monde du travail, en fait à la nation et permettre d'aboutir à une société plus juste, plus humaine et plus fraternelle.

Cette semaine d'action a reposé tout d'abord les problèmes revendicatifs nombreux et variés qui constituent le contentieux spécifique mais également a dénoncé la politique d'austérité du pouvoir cautionnée par la F.E.N. et F.O. par la signature d'un nouvel "accord salarial" pour 1975 qui consacre une fois de plus le déclassement général de la Fonction Publique sans pour autant résoudre correctement le problème des bas salaires.

Au cours de la semaine, de nombreuses actions ont eu lieu à l'initiative des militants locaux et de Services. Elles ont été très variées et diversifiées allant de la pétition, assemblée générale, cahier revendicatif, délégation à la grève. Elle a en outre permis dans un secteur certes limité, de faire progresser l'unité d'action avec les adhérents de Force Ouvrière, notamment à la Réunion des Musées Nationaux et au Musée du Louvre, tant est grand le mécontentement des personnels dans ce secteur. Nous sommes persuadés qu'une évolution unitaire positive peut en découler et la C.G.T. pour sa part agira pour la favoriser, car elle reste convaincue que seule l'unité des travailleurs et de leurs Organisations Syndicales reste la clef des succès revendicatifs.

Des délégations nationales des deux syndicats ont été reçues aux Cabinets du Secrétariat d'Etat à la Culture et du Ministre des Finances, il n'en a pas été de même à la Fonction Publique où il n'y avait parait-il personne de disponible pour nous recevoir. Une telle désinvolture du Secrétariat d'Etat à la Fonction Publique qui est le Ministère de tutelle de tous les fonctionnaires est assez significative de l'esprit de concertation. Nous avons néanmoins déposé la charte revendicative et demandé qu'un rendez-vous nous soit fixé pour pouvoir exposer en détail les revendications et exiger de ce Ministère le déblocage de nombreux textes concernant les personnels des Affaires Culturelles.

Le vendredi 28, une grève nationale de 24 Heures a clôturé cette semaine d'action. Cette grève, du fait que seuls deux syndicats y appelaient ne se fixait pas pour but de bloquer tous les services, car même dans l'unité totale cela n'est pas atteint. Toutefois, elle a permis de cristalliser le mécontentement et dans certains secteurs elle a atteint un niveau inespéré.

Une leçon se dégage de cette semaine d'action qui devrait attirer l'attention de tous les militants syndicaux comme des pouvoirs publics et de notre administration, c'est le potentiel de mécontentement qui existe. Même si celui-ci suscite l'interrogation sur les moyens à mettre en oeuvre pour en favoriser l'expression et permettre d'obtenir satisfaction. La démagogie et le matraquage quotidiens et permanents du pouvoir politique actuel ne peuvent servir de solution aux problèmes concrets. Seules des décisions correctes seront de nature à calmer les esprits. Très rapidement l'on ne tardera pas à s'en rendre compte en haut lieu si ce nouvel et puissant avertissement n'est pas compris. Pour sa part, la C.G.T., qui a fait la démonstration de sa compétence pour proposer les solutions concrètes susceptibles de résorber le contentieux, mais également de sa capacité de mobiliser les personnels, continuera avec la C.F.D.T. à poursuivre son action dans le même sens.

Nous souhaitons, malgré nos divergences profondes et réelles avec la F.E.N. et F.O., que ces dernières organisations acceptent dans l'intérêt même de leurs mandants et de tous les personnels de participer, comme cela a déjà été fait non sans succès, à la recherche des moyens permettant de régler le contentieux que nous avons dénoncé en commun à plusieurs reprises.

En conclusion, la C.G.T. se retourne avec confiance et optimisme vers les personnels, elle les invite à prendre résolument en main leurs intérêts et à rejoindre les rangs des organisations qui mènent le combat ferme et résolu contre l'adversaire de classe, pour les changements fondamentaux.

Bien sûr chacun comprendra que nous pensions et disions que c'est avec et dans la C.G.T. que les travailleurs ont le plus de chance de concrétiser leurs aspirations.

LA SEMAINE D'ACTION EST FINIE

LA LUTTE SE POURSUIT ET SE DEVELOPPERA.

A. PIQUET

Le plus mauvais feuilleton de leur "nouvelle télé", c'est sûrement Giscard et son tableau noir nous parlant de la fatalité de la crise et nous invitant à la "solidarité" devant celle-ci.

En effet, malgré la démagogie à coup de dindes, de petits déjeuners à l'Elysée ou de dîners dans les familles, les travailleurs ne se sentent pas du tout solidaires des grands monopoles.

Pour les travailleurs, la crise était certes inévitabile en raison de la suraccumulation du profit des grands monopoles et du gaspillage qui en découle, mais l'austérité n'est pas fatale car il existe des solutions pour supprimer le gaspillage capitaliste sans sacrifier le pouvoir d'achat populaire : ces solutions sont celles du Programme Commun de la Gauche Unie.

Quelle est la situation en ce début d'année 1975 ? Plus d'un million de chômeurs, partout des réductions d'horaires et de salaires, une hausse des prix que n'arrive pas à masquer l'indice truqué du gouvernement.

Dans la Fonction Publique, après 7 séances de discussion dont l'U.G.F.F. a clairement montré l'inutilité, on aboutit à une régression du pouvoir d'achat des fonctionnaires avec des mesures minables pour les bas salaires qui nous laissent loin des 1 700 Francs minimums revendiqués par la C.G.T. et la C.F.D.T.

L'acharnement du pouvoir et du patronat à refuser de négocier sérieusement rend le conflit inévitable. La combativité des postiers reste entière et le gouvernement, par précaution, a prié LELONG d'aller exercer ailleurs ses talents.

Aux Affaires Culturelles, nous assistons aussi à une petite valse des Directeurs. Rassurons-nous, ils n'iront pas pointer au chômage. Trop d'erreurs et d'incapacité, cela devenait gênant et dans notre Secrétariat d'Etat comme ailleurs, le pouvoir veut donner un air de changement et de réforme qui ne coûtera pas un sou.

Les nouvelles équipes de direction n'ont aucune illusion à se faire : ils ne sont pas de taille à masquer la politique antisociale du gouvernement qui confirme chaque jour un peu plus les analyses de notre dernier congrès. La semaine d'action décidée par la C.F.D.T. et la C.G.T. est là pour rappeler la détermination des personnels.

La mise en application des résolutions de notre 2e Congrès est bien entamée : citons l'action revendicative avec la mise au point de la semaine d'action dont les modalités ont été proposées à la discussion de tous les secteurs, le renforcement du syndicat avec notamment l'action de recrutement lancée en direction des enseignants relevant des Affaires Culturelles, la politique culturelle avec les rencontres entre notre Syndicat et les partis signataires du programme commun pour un échange d'idées sur les structures gouvernementales et administratives envisagées pour les Affaires Culturelles.

L'ANNÉE INTERNATIONALE

DE LA FEMME

La décision prise par l'O. N. U. de faire de l'année 1975, l'année Internationale de la Femme est la preuve la plus éclatante de la reconnaissance de notre rôle éminent dans la société.

Dans notre pays, la place infériorisée des femmes dans le travail, la famille et la société, liée à une conception rétrograde de son rôle, fait de la condition féminine un grand problème de notre époque, reconnue aujourd'hui comme une grande question nationale.

Ceci est la conséquence d'une réalité que plus personne ne peut ignorer, à savoir :

- La volonté de plus en plus partagée par les femmes de mettre un terme à un statut social qui entérine les inégalités ;
- Leur participation massive est indispensable à la vie économique du pays ;
- Leur refus de voir se prolonger la situation discriminatoire qui est la leur en matière d'emploi, de salaires, de formation professionnelle et de promotion.

Le gouvernement se rend compte lui aussi de cette situation et il essaie de dévoyer cette volonté ; c'est ainsi qu'il a créé un Secrétariat d'Etat à la condition féminine.

Le choix et la mission de Madame Françoise GIROUD symbolisent les objectifs du pouvoir : utiliser sa personnalité passée pour semer la confusion parmi les femmes en masquant le rôle réel qu'elles jouent et développer abondamment les thèmes suivants :

- à opposer les femmes aux hommes en les rendant responsables des problèmes que nous connaissons
- à culpabiliser plus particulièrement les femmes pour leur faire cautionner et accepter la politique d'austérité et les mesures antisociales.

En ce qui concerne la C.G.T., nous ne découvrons pas le problème des femmes à l'occasion de cette Année Internationale. Un seul exemple : Il y a 20 ans que la C.G.T. estimait essentiel de se doter d'un moyen d'expression spécifique pour les travailleuses en créant le journal " ANTOINETTE ".

Ainsi, pour nous cette Année Internationale, c'est surtout un moyen d'accentuer les luttes. Il faut dire que dans la Fonction Publique si les problèmes d'égalité de salaire n'apparaissent pas à première vue aussi graves que dans le secteur privé, en examinant bien les données, ils sont les mêmes.

En effet, les femmes sont majoritaires dans les auxiliaires, les catégories C et D, donc les plus mal payées, alors qu'elles deviennent minoritaires au sommet du cadre A.

C'est pourquoi une de nos exigences est que la préparation des concours ait lieu en totalité pendant la durée du travail pour permettre aux femmes de surmonter les difficultés en raison de leur double rôle social qui rejoint l'action de la C.G.T. pour une véritable formation professionnelle continue.

De plus, les femmes qui travaillent au Secrétariat d'Etat à la Culture se heurtent au manque d'équipement sociaux, peut-être plus que dans d'autres secteurs de la Fonction Publique puisqu'elles ne disposent ni de crèches, ni de colonies de vacances.

Dans le cadre de cette Année Internationale de la Femme, notre Syndicat les appellera à agir, que ce soit dans le cadre d'une action générale ou dans celui d'actions spécifiques.

Elles doivent se mobiliser pour obtenir une amélioration de leur situation de femmes salariées. Seule la lutte avec la C.G.T. peut leur obtenir ces droits.

Cependant, elles ne doivent pas oublier que pour elles, comme pour l'ensemble des travailleurs, l'amélioration durable de leur situation de femmes salariées passe par une transformation de la société.

Louise BLANCHON

BULLETIN D'ADHESION

=====
AU SYNDICAT GENERAL C. G. T. DES PERSONNELS DES AFFAIRES CULTURELLES.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Grade :

Direction ou service :

Traitement Net :

Date d'effet d'adhésion :

Adresse personnelle :

Adresse professionnelle :

Date et signature :

Bulletin à remettre à un militant du Syndicat connu de vous, ou à adresser à M. PIQUET Alfred - Secrétaire Général du Syndicat - Grand-Palais des Champs-Elysées Porte C - Avenue Franklin Roosevelt PARIS 8e.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

FEMMES TRAVAILLEUSES - LA C. G. T. EDITE A VOTRE INTENTION LE SEUL JOURNAL SYNDICAL QUI S'ADRESSE A LA MAIN-D'OEUVRE FEMININE -- POUR MIEUX CONNAITRE VOS DROITS ET ETRE PLUS APTE A COMBATTRE VOS EXPLOITEURS - TOUS LES MOIS :

LISEZ " ANTOINETTE "

- 0 -

LA FORMATION PROFESSIONNELLE A L'ORDRE DU
JOUR DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL.

Le 9 janvier 1975 s'est tenue la première réunion du Comité Technique Paritaire Ministériel depuis les élections Présidentielles.

Le Secrétaire d'Etat à la Culture en ouvrant la séance, a dressé un inventaire assez complet des différents projets de statuts en cours, voulant sans doute persuader les Organisations Syndicales qu'il avait étudié ces questions que nous lui: posions dès juin 1974.

Malheureusement, aucune réponse concrète n'a été apportée.

Les personnels concernés n'en seront sûrement pas surpris : les Ministres changent, la politique reste la même et ce n'est que par la pression des agents que leurs revendications aboutiront.

Concernant la formation professionnelle continue, des propositions d'action ont été soumises aux Organisations syndicales pour les années 1975 et 1976.

Ces propositions sont en amélioration sur celles de 1974, en effet ces projets sont plus cohérents et tiennent compte un peu mieux des réalités.

Toutefois, bien qu'en légère amélioration, ces propositions ne sont pas suffisamment positives pour que la C.G.T. donne son adhésion et c'est la raison pour laquelle, elle s'est abstenue dans le vote final.

Toutefois, au cours de cette réunion qui a duré près de 5 Heures, les projets de programme de formation professionnelle continue, classés par Direction ont été examinés un par un, ce qui a permis à la délégation C.G.T. d'ouvrir un large débat sur la position restrictive de la part de la Fonction Publique au regard de la loi de juillet 1971 sur la formation professionnelle.

En effet, la loi dans son préambule précise que la formation professionnelle continue s'applique à tous les salariés dès leur premier emploi.

Par contre, la Fonction Publique entend appliquer la formation professionnelle continue à tous les personnels qui suivent une formation initiale s'ils perçoivent un traitement même si à la fin de cette formation ils n'occupent pas un emploi public.

En fait, la Fonction Publique veut inclure la formation initiale, c'est-à-dire l'apprentissage dans la formation professionnelle continue.

La C.G.T. est opposée à une telle interprétation, c'est ni plus ni moins détourner les crédits affectés à la formation professionnelle continue pour les attribuer à la formation initiale et ce, au détriment des agents qui voudraient se perfectionner dans leur spécialité ou bien même se recycler.

La délégation C.G.T. a, pour ces raisons, rejeté les programmes proposés par la Création Artistique où figure la formation des jeunes pour les Manufactures de Sèvres, des Gobelins et du Mobilier National.

La C.G.T. en s'opposant à cette interprétation ne fait que sauvegarder l'esprit de la loi et préserver les crédits déjà trop faibles attribués à la formation professionnelle continue.

Devant l'insistance et les arguments développés par la C.G.T., le représentant du Ministre s'est engagé à étudier de façon précise avec la Fonction Publique le problème juridique posé par la formation des jeunes à la Création Artistique et par les Conservateurs d'Archives, bien que pour ces derniers le problème soit sensiblement différent.

Ce point d'une extrême importance doit faire jurisprudence pour l'ensemble de la Fonction Publique et permettre ainsi une redistribution des crédits aux Agents qui attendent depuis la promulgation de la loi le droit de se perfectionner.

AUJOURD'HUI,

- 7 -

LES ENSEIGNANTS PRENNENT LEUR CARTE A LA C.G.T.

De nombreux enseignants des écoles nationales rejoignent leurs Camarades au Syndicat Général C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles. Ce n'est pas sans raison.

En cette période de lutte contre la politique d'austérité du pouvoir, et contre la réduction du pouvoir d'achat, ils prennent de plus en plus conscience de la précarité de leur situation et de leur isolement.

Les enseignants se lassent des promesses de l'administration du Secrétariat à la Culture. Ils se lassent de la valse des Chefs de service, des décisions prises arbitrairement par l'administration sans que les Comités Techniques et Commissions Administratives paritaires en soient informés : changement de direction, nouvelles notations des enseignants, décision d'autoriser telle ou telle école à opter pour un enseignement particulier, refus de mettre en place les conseils pédagogiques, refus de poursuivre les discussions sur leur statut . . .

La lutte des enseignants est intimement liée à celle de tous les personnels du Secrétariat à la Culture, et la semaine d'action du 24 ou 28 Février 1975 organisée par la C.G.T. et la C.F.D.T. montre par la lutte que les travailleurs de ces secteurs entendent faire aboutir leurs revendications.

Pierre LECONTE

Dans un prochain article consacré aux enseignants, nous reviendrons sur les questions particulières propres aux enseignements de l'Architecture et des Arts plastiques dans nos écoles au sein du Secrétariat à la Culture.

La position du Syndicat sera évoquée à ce propos, et permettra au personnel de se faire une opinion plus complète sur l'attitude de celui-ci face à ces problèmes.

POUR ETRE AU COURANT DE L'ACTIVITE SOCIALE, ET POUR MIEUX
CONNAITRE VOS DROITS,

LISEZ CHAQUE SEMAINE :

LA VIE OUVRIÈRE

L'HEBDOMADAIRE DE LA C. G. T.

DEMANDEZ-LE AUPRES DES MILITANTS C. G. T. DE VOTRE SECTEUR.

DANS CERTAINS SERVICES

LES MILITANTS DE LA C. G. T. SONT-ILS INDESIRABLES ?

Depuis quelques temps, on assiste à une attaque en règle contre les militants de la C.G.T. à la Direction de l'Architecture et à la Direction des Musées.

En plus de l'attitude des responsables des Services qui couvrent le comportement scandaleux, provocateur, voire fascisant de certains chéfaillons, l'administration pourtant informée de ces pratiques aggrave la situation en pratiquant une politique de discrimination dans les Commissions Administratives Paritaires.

C'est ainsi qu'à la Direction des Musées de France, la C.A.P. des gardiens a refusé une fois de plus la titularisation de notre Camarade PION, responsable de notre Section au Musée de FONTAINEBLEAU et ce, sous des prétextes les plus fallacieux. Par ailleurs, nos camarades gardiens et brigadiers titulaires sont trop souvent exclus des promotions, certains s'étant même vus proposer un avancement à condition qu'ils quittent la C.G.T., Nous pourrions avancer des noms si l'on nous y oblige.

Nous voulons espérer que les changements intervenus à la tête de cette Direction ainsi que nos mises en garde contre la poursuite de cette politique discriminatoire auront un effet positif et que sera respectée scrupuleusement la liberté syndicale.

A la Direction de l'Architecture, c'est dans le corps des Surveillants Militaires que la discrimination est la plus scandaleuse. Tous les moyens sont bons pour tenter d'enrayer l'influence montante de la C.G.T. parmi les agents de ce corps. Faux rapports, faux témoignages suscités jusqu'à y compris les conservateurs de Domaine, abus de pouvoir couverts par l'Administration sont les méthodes employées contre nos militants.

Le Directeur Adjoint de l'Architecture ne peut invoquer l'ignorance de ces faits car notre Organisation l'a informé amplement depuis près de deux ans de faits prédis et a demandé la mise en place d'une véritable inspection de ces services qui se comportent en citadelles dictatoriales.

Des incidents graves au Domaine de Compiègne contre des militants de la C.G.T. du Service des Jardins sont traités par le mépris. Des faits d'indélicatesse grave à Fontainebleau signalés par nous avec tous les renseignements nécessaires pour effectuer les vérifications sont laissés sans suite sur le plan disciplinaire. Au contraire, les auteurs sont promus, alors que ceux qui dénoncent et s'indignent de la malhonnêteté sont brimés ou se voient refuser une juste promotion.

A Saint-Cloud, l'arbitraire de la part de l'Adjudant Chef et du Conservateur est le plus total envers les militants de la C.G.T., allant jusqu'à l'abus caractérisé de pouvoir.

La C.G.T. met en garde la Direction de l'Architecture sur la poursuite d'une politique qui couvre de tels agissements et qui sont contraires à la liberté syndicale, à l'Instruction du 14 Septembre 1970 du Premier Ministre sur les droits syndicaux et à terme, au bon fonctionnement du Service Public.

Que l'on ne compte pas sur la C.G.T. pour abandonner la lutte ferme et résolue contre tous les abus dans les Domaines. Le réveil risque d'être brutal si de nouvelles moeurs ne sont pas instaurées dans la Direction et l'encadrement des personnels de ces services. Il serait temps que l'on comprenne que nous ne sommes plus à l'époque des esclaves ni des boys à disposition.

Nous n'avons pas par habitude de faire de tels articles, aussi nous souhaitons sincèrement être entendus avant que nous soyons amenés à faire des révélations explosives, aux répercussions incontrôlables.

La C. G. T. ne réclame pas de traitement de faveur, simplement la justice dans la liberté.

A. PIQUET

C'EST POUR VOUS QUE DES MILITANTS DU S.G.A.C.-C.G.T. ORGANISENT DEUX ACTIVITÉS CULTURELLES

Les services socio-culturels du Secrétariat d'Etat à la Culture sont inexistant. Tout récemment, l'Administration a manifesté clairement son intention de laisser mourir l'Association d'Entraide des Affaires Culturelles (A.D.E.A.C.), en supprimant toutes subventions. Dans nos Etablissements, les personnels savent mieux que personne que l'accès à la Culture leur est fermé, faute d'argent, faute de temps et faute d'organismes faits pour eux.

Pourtant, beaucoup d'entre nous souhaiteraient se retrouver ensemble pour se détendre, se cultiver, créer des liens plus amicaux par-delà les relations de travail.

Les militants du Syndicat Général C.G.T. ont discuté de cette question avec leurs camarades dans les services et dans les réunions qu'a organisé la Commission des Jeunes, des Loisirs et des Sports. Ils ont décidé de mettre sur pied 2 activités qui permettraient de rassembler les personnels des Etablissements de Paris.

1 - ANIMATION ET SPECTACLES

Possibilité de faire réserver des places pour les spectacles de la Capitale par l'intermédiaire du Syndicat qui, par son affiliation à l'organisme TRAVAIL ET CULTURE, propose des tarifs à la portée du budget des travailleurs.

Responsable : Madame Danièle LELAIDIER
1, rue Berbier du Mets PARIS 75013
Téléphone : 707 10 02 ou 03.

Chaque mois, les Secrétaires des Sections Syndicales de Paris reçoivent la sélection des spectacles. Il serait bon qu'un camarade dans chaque Etablissement se charge de cette activité, fasse connaître les possibilités ainsi offertes et regroupe les demandes.

2 - CLUB SPORTIF

Nous espérons que ce Club pourra voir le jour très bientôt. Mais nous ne ferons rien sans vous. Cette activité exigera des efforts sérieux et constants. Nous demandons aux camarades de la C.G.T. qui seraient intéressés par la mise en place de cette Association de se faire connaître à la Permanence du Syndicat (Grand-Palais 75008 PARIS, tél. 225.03.20 postes 342 et 343).

Nous souhaitons que des jeunes et des moins jeunes, désireux de pratiquer des activités sportives, puissent participer à part entière à l'organisation et à l'activité du Club dès qu'il sera mis en place.

Cette initiative, prise par des militants de la C.G.T., était devenue indispensable en raison de l'incurie de l'Administration des Affaires Culturelles en ce domaine. Mais en aucun cas, la C.G.T. ne fera le travail que l'Administration aurait dû faire elle-même depuis longtemps : nous réclamerons les subventions nécessaires, en particulier lors des discussions au COMITÉ DE L'ACTION SOCIALE où les militants de la C.G.T. défendent les droits sociaux et culturels de tous les travailleurs du Secrétariat d'Etat à la Culture.

Françoise BOSMAN

NOUS AVONS RELEVÉ AUX JOURNAUX OFFICIELS.

J.O. DU 20 DECEMBRE 1974 :

Décret relatif à la majoration des indices des rémunérations des fonctionnaires à compter du 1er janvier 1975.

L'indice majoré minimum de la Fonction Publique est ainsi porté à 167.

J.O. DU 22 DECEMBRE 1974 :

Arrêtés portant rémunération des collaborateurs occasionnels du service de la Création Artistique, de la Direction des Archives de France et de la Direction des Musées de France, du Service des Fouilles et Antiquités.

La vacation horaire est fixée à ... 5,43 F. L'Etat-Patron ignore galement le taux du S.M.I.C. Sans doute est-il au-dessus des lois !

J.O. DU 4 JANVIER 1975 :

Loi n° 75-1 du 3 janvier 1975 portant création du Centre national d'art et de culture Georges POMPIDOU.

J.O. DU 18 JANVIER 1975 :

- Décret n° 75-24 portant attribution d'une indemnité spéciale aux inspecteurs principaux et inspecteurs des Monuments Historiques de la Direction de l'Architecture.

- Elections des représentants du personnel à la C.A.P. n° 1 des Administrateurs civils le vendredi 28 Février 1975. Notre Syndicat a présenté une liste commune avec la C.F.D.T.

J.O. DU 19 JANVIER 1975 :

Décret n° 75-25 portant création d'une Commission nationale consultative des Instituts régionaux d'administration, où siège notamment le Directeur de l'administration générale du Secrétariat d'Etat à la Culture.

J.O. DU 22 JANVIER 1975 :

- Décret n° 75-32 portant règlement d'administration publique et relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions.

- Décret n° 75-33 relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information.

J.O. DU 25 JANVIER 1975 :

Concours pour l'entrée aux cours de formation de la Manufacture Nationale de Sèvres d'un élève maître d'art céramique (spécialité Peinture).

J.O. DU 7 FEVRIERS 1975 :

Mensualisations des traitements des ouvriers du Mobilier National et des Manufactures Nationales de Tapis et Tapisserie sur la base horaire de 183 heures par mois.

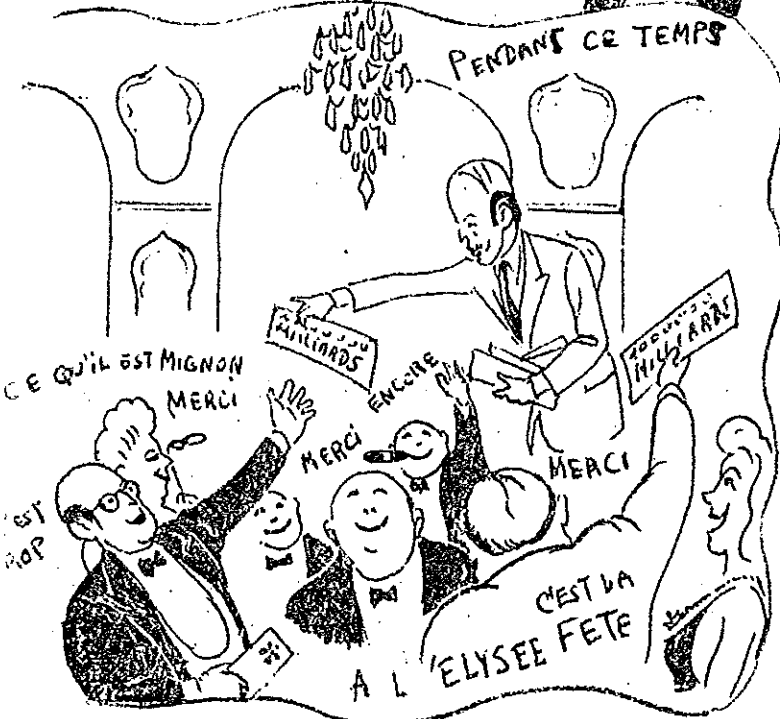
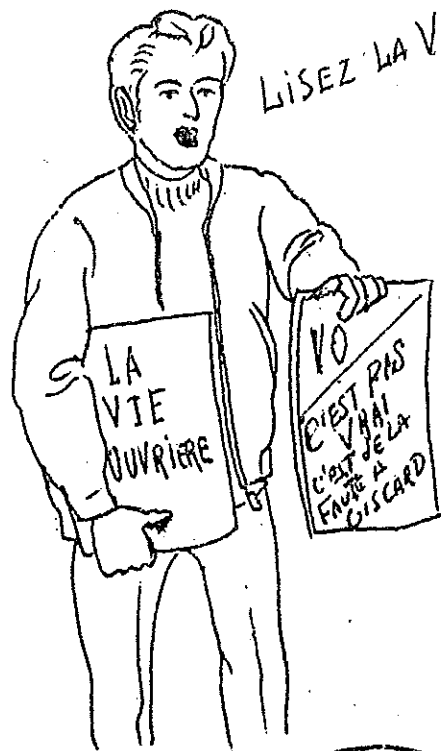
L'équivalent du commerce et de l'industrie correspond à 173 heures seulement par mois. Encore un exemple du caractère rétrograde de la Fonction Publique !

Néanmoins il s'agit d'un succès revendicatif important de la C.G.T. qui avait revendiqué cette mensualisation depuis plus de deux ans.

LES HAUSSES ?
L'AUSTERITÉ ?



LISEZ LA VO.



PETROLIERS. 6 MILLIARDS *(en une nuit Celle de 10000 milliards 24)*
 CITROËN. 200 MILLIARDS.
 SOLHAER 2, Milliards 650. Millions
 WENDEL SIDELWA 3 MILLIARDS.
 ETC... ETC.
 + DÉGAGEMENTS FISCAUX
 TAIFS PREFERENTIELS.
 ETC... ETC.

ET POUR NOUS ?
 CHOMAGE
 BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT.
 BAISSSE DU NIVEAU DE VIE
 INDICE TRUQUÉ.
 INSÉCURITÉ
 AGGRAVATION des CONDITIONS
 de TRAVAIL.
 FATIGUE - USURE
 ECT, ETC.

ALORS?



J.O. DU 11 FEVRIER 1975 :

Décret n° 75-80 portant majoration des rémunérations des fonctionnaires de 1,25 % au 1er janvier 1975.

La hausse du coût de la vie a été rien que pour janvier de 1,4 % d'après la C.G.T. et de 0,9 % d'après l'indice de l'I.N.S.E.E., Février et Mars se traduiront par des résultats sans doute identiques soit une hausse des prix de 3 à 4 % pour les trois mois alors que nous aurons eu 1,25 % d'augmentation de salaire, ce n'est pas l'augmentation prévue au 1er avril qui compensera la perte du pouvoir d'achat de Février et de Mars.

Voilà à quoi aboutit l'affligeant "contrat salarial" 1975 signé par la F.E.N., F.O. et la C.F.T.C.

J.O. DU 14 FEVRIER 1975 :

Travaux rémunérés à la vacation exécutés dans le cadre de la mission d'étude de rationalisation des choix budgétaires concernant la protection et la mise en valeur du patrimoine artistique des Monuments historiques.

J.O. DU 16 FEVRIER 1975 :

Décret portant nomination des membres du Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

La représentation syndicale n'y a pas varié d'un pouce : le gouvernement refuse de donner à la C.G.T. la représentativité qui lui revient. Belle concertation ! (5 sièges pour F.O., 3 pour la C.G.T., 3 pour la C.F.D.T., 3 pour la F.E.N., 1 pour C.G.C., 1 pour la C.F.T.C.), alors que les résultats des élections aux C.A.P. prouvent que la C.G.T. est la première organisation syndicale dans la Fonction Publique.

J.O. DU 20 FEVRIER 1975 :

Décret n° 75-99 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires et sujétions particulières allouées aux personnels du service des Parcs et Jardins des Bâtiments civils, Palais Nationaux et Monuments Historiques. là aussi, il s'agit du résultat de l'action vigoureuse menée par la C.G.T. dans ce secteur.

J.O. DU 1er MARS 1975 :

- Arrêté portant relèvement du salaire minimum de croissance (S.M.I.C.) qui se trouve ainsi majoré de 2,9 pour 100 à compter du 1er mars. Les salaires horaires individuels ne peuvent être inférieurs au taux de 6,95 F. La liberté du travail, c'est de mourir de faim... ou presque.

- Elections pour la désignation des représentants du personnel à la C.A.P. des Conservateurs régionaux des Bâtiments de France. La C.G.T. n'a pas présenté de liste. L'Administration nous a notifié ces élections 3 jours avant la clôture du dépôt des candidatures !

J.O. DU 8 MARS 1975 :

- Concours pour le recrutement d'apprenti lioiers aux manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie du 24 mars au 18 avril 75, du 22 au 25 avril et le 29 avril.

J.O. DU 13 MARS 1975 :

Arrêté portant épreuves de sélection pour l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement au titre des années 1971, 1972, 1973 et 1974 pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration centrale, la liste d'inscription des candidatures étant close le 2 avril 1975.